

RÉSUMÉ DES TÂCHES DU SECRÉTARIAT  
AU TITRE DES RÉSOLUTIONS ET DÉCISIONS - COP16-COP17

Il est à noter que cette annexe se réfère uniquement à des instructions de la Conférence des Parties spécifiques au Secrétariat, et ne représente pas une analyse complète de toutes les activités menées par le Secrétariat sur les sujets concernés.

Résolutions à l'adresse du Secrétariat <sup>1</sup>	État de mise en œuvre
16.1 Journée mondiale de la vie sauvage	Le Secrétariat a organisé la célébration de la Journée mondiale de la vie sauvage en 2014, 2015 et 2016. Des rapports détaillés sur les activités ont été présentés au Comité permanent dans les documents <a href="#">SC65 Doc. 15</a> et <a href="#">SC66 Doc. 15.1 (Rev. 1)</a>
16.2 Financement et programme de travail chiffré pour le Secrétariat pour 2014-2016	Le Secrétariat a maintenu un contrôle minutieux du budget du Fonds d'affectation spéciale, incluant tous les points détaillés mentionnés dans la résolution Conf. 16.2, et a pleinement informé le Comité permanent grâce à son sous-comité des finances et du budget. En ce qui concerne le besoin d'une relation de travail plus étroite avec le FEM pour répondre aux priorités de la CITES dans le contexte de sa Stratégie pour la biodiversité, le Secrétariat a souligné la priorité de la CITES lors d'une réunion entre le FEM et les conventions relatives à la biodiversité, tenue les 2 et 3 septembre 2013, afin de faciliter la coordination de leurs priorités pour une éventuelle inclusion dans le Programme pour la vie sauvage du FEM-6. De plus amples détails se trouvent dans le document <a href="#">SC65 Doc. 17</a> .
16.5 Coopération avec la Stratégie mondiale pour la conservation des plantes de la Convention sur la diversité biologique	Le travail sur ce sujet a été mené par le Mexique, et le Secrétariat n'a entrepris aucune activité significative au cours de la dernière période intersession.
16.7 Avis de commerce non préjudiciable	Le Secrétariat a créé un <a href="#">nouveau portail sur le site Web de la CITES</a> comportant une fonction pour télécharger <a href="#">les rapports des Parties</a> . Le Collège virtuel de la CITES a été complété avec <a href="#">de nouveaux éléments</a>
16.9 Le Plan d'action pour l'éléphant d'Afrique et le Fonds pour l'éléphant d'Afrique	Le Secrétariat a encouragé la collecte de fonds pour la mise en œuvre du Plan d'action pour l'éléphant d'Afrique dans le cadre de ses initiatives globales de collecte de fonds.
15.2 Examens de politiques en matière de commerce d'espèces sauvages	Le Secrétariat a tenu le Comité permanent informé de l'examen des politiques sur le commerce des espèces sauvages, dernièrement par le document <a href="#">SC66 Doc. 19</a>
14.4 Coopération entre la CITES et l'OIBT concernant le commerce des bois tropicaux	Les progrès sur le projet conjoint majeur entre le Secrétariat et l'OIBT ont fait l'objet de rapports réguliers au Comité pour les plantes dans les documents <a href="#">PC21 Doc. 18.1</a> et <a href="#">PC22 Doc. 17.1</a>
14.7 (Rev. CoP15) Gestion des quotas d'exportation établis au plan national	Chaque année, le Secrétariat reçoit les détails de plusieurs centaines de quotas d'exportation volontaires, les vérifie pour tout éventuel problème technique, ou pour toute précision technique ou administrative, et les met à la <a href="#">disposition des Parties sur le site Web de la CITES</a> .

<sup>1</sup> Les instructions précises au Secrétariat figurent dans le texte de la résolution concernée.

Résolutions à l'adresse du Secrétariat <sup>1</sup>	État de mise en œuvre
14.8 (Rev. CoP16) Examen périodique des espèces inscrites aux Annexes I et II	Le Secrétariat appuie les Comités pour les animaux et pour les plantes dans leur examen périodique des espèces inscrites aux Annexes I et II, en correspondant avec tous les États des aires de répartition concernés, les comités et le gouvernement dépositaire, et en maintenant des informations sur les espèces <a href="#">animales</a> et <a href="#">végétales</a> sélectionnées pour l'examen, incluant les espèces précédemment et actuellement examinées ; et sur les dates des documents pertinents du Comité.
13.3 Coopération et synergie avec la Convention sur la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage (CMS)	Le Secrétariat a tenu le Comité permanent informé de la coopération avec la CMS ; et le Comité a approuvé un nouveau <a href="#">Programme de travail conjoint CMS-CITES 2015-2020</a> qui est maintenant en cours de réalisation.
13.4 (Rev. CoP16) Conservation et commerce des grands singes	Le Secrétariat a entrepris un important travail sur les grands singes, qui fait l'objet de rapports au Comité permanent dans les documents <a href="#">SC65 Doc. 37</a> et <a href="#">SC66 Doc. 48.1</a> . Il a également maintenu sa participation au Comité exécutif du Partenariat pour la survie des grands singes (GRASP), assistant à sa 8 <sup>e</sup> réunion (août 2013), accueillant sa 9 <sup>e</sup> réunion (août 2014) et assistant à sa 10 <sup>e</sup> réunion (juillet 2015), en plus de participer à une réunion régionale du GRASP - Asie du Sud-Est (septembre 2015).
13.7 (Rev. CoP.16) Contrôle du commerce des spécimens constituant des objets personnels ou à usage domestique	Le Secrétariat a maintenu une <a href="#">liste de référence</a> des Parties ayant besoin de permis d'exportation pour la circulation des effets personnels issus d'espèces de l'Annexe II et a informé les Parties sur l'application des règles pour les effets personnels et à usage domestique.
13.8 (Rev. CoP16) Participation d'observateurs aux sessions de la Conférence des Parties	Dans le cadre des préparatifs de la CoP17, le Secrétariat a appliqué avec rigueur la politique des Parties par rapport à la participation des observateurs à la Conférence des Parties, et a veillé à ce que l'accord du pays hôte avec l'Afrique du Sud leur prévoit un espace approprié.
12.3 (Rev. CoP16) Permis et certificats	Le Secrétariat a fourni des conseils et des orientations aux Parties sur le format des permis et certificats CITES ; et a imprimé des formulaires de permis et certificats sur papier sécurisé pour les Parties l'ayant demandé. Le Secrétariat a maintenu les copies des permis et certificats et les signatures des Signataires pour la plupart des Parties ; a répondu aux requêtes des Parties au sujet de l'acceptabilité de permis et certificats CITES particuliers en facilitant le dialogue entre les Parties sur ces questions ; et a diffusé les notifications aux Parties en ce qui concerne les permis et certificats annulés, perdus, volés ou détruits. Le Secrétariat a maintenu une <a href="#">liste de référence</a> des Parties utilisant des certificats phytosanitaires tels que les certificats de reproduction artificielle et, <i>avec l'assentiment du Comité pour les animaux</i> , une <a href="#">liste des taxons de coraux dont l'identification au niveau du genre est acceptable</a> . Le Secrétariat a finalisé une version révisée des <i>Lignes directrices pour la préparation et la soumission des rapports annuels CITES</i> .
12.5 (Rev. CoP16) Conservation et commerce du tigre et des autres grands félins d'Asie de l'Annexe I	Conformément aux instructions, le Secrétariat a régulièrement fait rapport au Comité permanent sur le statut des grands félins d'Asie dans la nature, leur conservation et les contrôles du commerce en vigueur dans les Parties ainsi que sur son travail avec l'ICWC à cet égard ; et a fourni une assistance aux ateliers techniques régionaux sur les besoins en matière de lutte contre la fraude associés aux mouvements transfrontaliers illégaux de spécimens d'espèces de grands félins d'Asie.

Résolutions à l'adresse du Secrétariat <sup>1</sup>	État de mise en œuvre
12.6 (Rev. CoP16) Conservation et gestion des requins	Le Secrétariat a entrepris une activité importante en collaborant avec la FAO sur les préoccupations des Parties à la CITES concernant le manque de progrès significatif dans l'application du Plan d'action international pour les requins ; et fournit des détails complets dans <a href="#">le document CoP17 Doc. 56.1</a> .
12.7 (Rev. CoP16) Conservation et commerce des esturgeons et des polyodons	Le Secrétariat maintient un <a href="#">registre des établissements de transformation du caviar, y compris les établissements d'aquaculture, et les installations de reconditionnement</a> et a publié des <a href="#">quotas d'exportation annuels</a> pour le caviar et la chair des espèces d'Acipenseriformes des stocks partagés entre différents États de l'aire de répartition - ou un quota zéro si aucun quota n'était établi. Le Secrétariat a fait rapport à chaque réunion du Comité pour les animaux sur la disponibilité de l'information sur les stocks partagés d'espèces d'Acipenseriformes, et sur ses activités liées à la conservation et au commerce des esturgeons et des poissons spatules. Toutefois, en raison de l'absence de pêche et de commerce des spécimens de ces stocks, l'analyse et le suivi ont été limités.
12.8 (Rev. CoP13) Étude du commerce important de spécimens d'espèces inscrites à l'Annexe II	Le Secrétariat apporte un support aux Comités pour les animaux et pour les plantes et au Comité permanent dans leur étude du commerce important de spécimens d'espèces inscrites à l'Annexe II, en correspondant avec tous États de l'aire de répartition concernés, en commandant des données sur le commerce nécessaires aux rapports techniques, en maintenant un <a href="#">registre des espèces animales et végétales sélectionnées pour l'étude</a> et en présentant des rapports à chaque réunion des comités. Cela implique une part importante du temps du personnel et des ressources.
12.10 (Rev. CoP15) Enregistrement des établissements élevant en captivité à des fins commerciales des espèces animales inscrites à l'Annexe I	Le Secrétariat maintient <a href="#">un registre des établissements élevant en captivité à des fins commerciales des espèces animales inscrites à l'Annexe I</a> ; vérifie toutes les demandes d'inscription des établissements selon les critères d'inclusion ; et communique avec les Parties soumettant des propositions en cas d'erreurs ou d'omissions.
12.11 (Rev. CoP16) Nomenclature normalisée	Le Secrétariat a travaillé en étroite collaboration avec les spécialistes de la nomenclature des Comités pour les animaux et pour les plantes sur les propositions d'amendement des annexes présentées à la CoP17, et en intersession sur les requêtes de nomenclature des Parties et d'autres partenaires. Il a également encouragé les efforts en faveur de <a href="#">l'harmonisation de la taxonomie et de la nomenclature</a> utilisées par les accords environnementaux multilatéraux relatifs à la biodiversité
11.1 (Rev. CoP16) Constitution des comités	Le Secrétariat fournit des services aux Comités pour les animaux et pour les plantes et au Comité permanent, y compris toutes les dispositions relatives aux réunions, veillant à ce que les membres éligibles reçoivent une aide financière pour assister aux réunions, conseillant les présidents et les membres en intersession et assurant les préparatifs pour les réunions et la diffusion des travaux des comités sur la site Web de la CITES. En outre, le Secrétariat a géré le processus de recherche de candidats pour les sièges vacants au sein des comités et les dispositions relatives aux conflits d'intérêts dans les Comités pour les animaux et pour les plantes.

Résolutions à l'adresse du Secrétariat <sup>1</sup>	État de mise en œuvre
11.3 (Rev. CoP16) Application de la Convention et lutte contre la fraude	<p>Le Secrétariat a fourni un soutien important au Comité permanent dans son administration des procédures de respect de la Convention et a entrepris des actions en vertu de l'Article XIII de la Convention. Il a informé pleinement les Parties et le Comité permanent à toutes les étapes. Il a maintenu une <a href="#">liste de recommandations de suspension du commerce</a> sur le site Web de la CITES.</p> <p>Le Secrétariat a également inclus sur le site Web de la CITES, les coordonnées des agences nationales pertinentes de lutte contre la fraude chargées d'enquêter sur le trafic illicite de la faune et de la flore sauvages dans chaque Partie.</p> <p>En collaboration avec des organisations partenaires de l'ICWC, les réseaux régionaux et sous-régionaux de lutte contre la fraude liée aux espèces sauvages, il a soutenu les efforts des Parties pour faire respecter les exigences de la Convention, assurant la préparation et la distribution de matériel de formation et facilitant l'échange d'informations techniques entre les autorités chargées des contrôles aux frontières. Comme requis, il a fait rapport sur ces efforts lors des réunions du Comité permanent dans les documents <a href="#">SC65 Doc. 27.1</a> et <a href="#">SC66 Doc. 32.1</a>.</p>
11.4 (Rev. CoP12) Conservation des cétacés, commerce des spécimens de cétacés et relations avec la Commission baleinière internationale	<p>Le Secrétariat a actualisé la <a href="#">liste des espèces ou des stocks de baleines protégés de la chasse commerciale par la Convention internationale pour la réglementation de la chasse à la baleine</a>, mais a eu par ailleurs relativement peu de rapports avec cette convention.</p>
11.8 (Rev. CoP13) Conservation et contrôle du commerce de l'antilope du Tibet	<p>Conformément aux instructions, le Secrétariat a aidé le Comité permanent à mener son examen régulier les mesures de lutte contre la fraude prises par les Parties pour éliminer le commerce illicite des produits issus de l'antilope du Tibet. Aucun financement n'était disponible pour apporter un soutien direct aux États de l'aire de répartition de l'antilope du Tibet afin d'améliorer la lutte contre le braconnage, de mener à bien les recensements de population, de formuler une stratégie de conservation et d'empêcher le commerce des parties et produits d'antilopes.</p>
11.9 (Rev. CoP13) Conservation et commerce des tortues d'eau douce et des tortues terrestres	<p>Les États de l'aire de répartition n'ont pas fait appel au Secrétariat pour aider au financement et au développement des stratégies de gestion et plans d'action des tortues d'eau douce et tortues terrestres afin de traiter les spécimens vivants saisis et confisqués conformément à la présente résolution.</p>
11.10 (Rev. CoP15) Commerce des coraux durs	<p>Au cours de la période intersession, aucune action n'a été menée sur la production de guides pratiques pour reconnaître les coraux et coraux durs dans le commerce.</p>
11.11 (Rev. CoP15) Réglementation du commerce des plantes	<p>Au cours de la période intersession, aucune action spécifique n'a été réalisée concernant la collaboration avec les organisations internationales du commerce des plantes et les associations de jardins botaniques ; aucune information n'a été distribuée sur les avantages potentiels en matière de conservation de la propagation artificielle des spécimens de plantes CITES ; aucun encouragement de la propagation artificielle comme une alternative au prélèvement de spécimens dans la nature n'a été formulé.</p>
11.15 (Rev. CoP12) Prêts, dons, ou échanges de spécimens de musées et d'herbiers à des fins non commerciales	<p>Le Secrétariat a maintenu un <a href="#">registre des institutions scientifiques bénéficiant de la dérogation prévue au paragraphe 6 de l'Article VII de la Convention</a>, l'actualisant régulièrement à la lumière des instructions des Parties.</p>

Résolutions à l'adresse du Secrétariat <sup>1</sup>	État de mise en œuvre
11.16 (Rev. CoP15) Élevage en ranch et commerce des spécimens élevés en ranch d'espèces transférées de l'Annexe I à l'Annexe II	Une <a href="#">proposition d'amendement des annexes</a> à la CoP17 en application de la présente résolution a été reçue par le Secrétariat, et en consultation avec le Comité pour les animaux, le Secrétariat a recherché des avis scientifiques et techniques appropriés pour vérifier que les critères énoncés dans la résolution étaient respectés. Les rapports annuels sur les aspects pertinents de chaque établissement d'élevage en ranch approuvé qui ont été reçus par les Parties ont été publiés <a href="#">sur le site Web de la CITES</a> . Aucune visite pour examiner les établissements d'élevage n'a été entreprise au cours de la période intersession.
11.17 (Rev. CoP16) Rapports nationaux	Le Secrétariat a maintenu des <a href="#">lignes directrices pour la préparation et la soumission des rapports annuels CITES</a> sur le site Web de la CITES. Le <a href="#">Secrétariat a attiré l'attention du Comité permanent</a> sur le cas des Parties qui ne remplissent pas les obligations du traité en ce qui concerne les rapports annuels, et a soutenu le Comité lors de la mise en place de mesures pour le respect de la Convention qui en découlaient. Le Secrétariat a appuyé les Parties développant des <a href="#">systèmes de délivrance informatisée des permis</a> afin d'assurer une harmonisation optimale et la compatibilité des systèmes.
11.19 (Rev. CoP16) Manuel d'identification	Le Manuel d'identification CITES est maintenant disponible <a href="#">en ligne</a> . Au cours de la période intersessions, le Secrétariat n'a pas été impliqué dans la préparation ou la publication de textes comme prévu dans la présente résolution.
11.21 (Rev. CoP16) Utilisation des annotations dans les Annexes I et II	Comme aucun cas pertinent n'a eu lieu au cours de la dernière période intersession, le Secrétariat n'a pas eu à introduire, modifier ou supprimer d'annotation de référence, notifier les Parties de toute définition provisoire des termes utilisés dans les annotations notifiées, ou signaler au Comité permanent toute espèce transférée de l'Annexe I à l'Annexe II sous réserve d'une annotation de fond.
10.3 Désignation et rôle des autorités scientifiques	Le Secrétariat maintient la page des contacts & informations nationaux sur le site Web de la CITES, qui mentionne toutes les autorités scientifiques. La référence aux rapports du Secrétariat sur les infractions présumées dans la résolution n'est plus en vigueur, mais le Secrétariat continue d'appuyer les autorités scientifiques et de traiter les cas où les Parties attirent son attention sur les préoccupations sur la prise en compte des avis des autorités scientifiques.
10.4 (Rev. CoP14) Coopération et synergie avec la Convention sur la diversité biologique	Le Secrétariat entretient des contacts étroits avec le Secrétariat de la Convention sur la diversité biologique, en particulier à travers le <a href="#">Groupe de liaison des conventions relatives à la biodiversité</a>
10.7 (Rev. CoP15) Utilisation des spécimens vivants confisqués appartenant à des espèces inscrites aux annexes	À plusieurs occasions au cours de la période intersession passée, le Secrétariat a été appelé à fournir des avis aux Parties sur l'utilisation des quantités commerciales de spécimens vivants d'espèces inscrites à la CITES et ayant été confisqués.
10.9 Examen des propositions de transfert de populations de l'éléphant d'Afrique de l'Annexe I à l'Annexe II	Aucune proposition de transfert d'une population d'éléphant d'Afrique de l'Annexe I à l'Annexe II n'a été faite à la CoP17 et donc le Comité permanent n'a pas demandé au Secrétariat CITES de convoquer de groupe d'experts.

Résolutions à l'adresse du Secrétariat <sup>1</sup>	État de mise en œuvre
10.10 (Rev. CoP16) Commerce de spécimens d'éléphants	<p>Le Secrétariat a reçu et a rassemblé des rapports sur les stocks d'ivoire qui lui ont été envoyés par les Parties.</p> <p>Il a identifié <a href="#">les Parties qui ont des marchés intérieurs non réglementés de l'ivoire, où l'ivoire est échangé illégalement, où les stocks d'ivoire ne sont pas bien sécurisés, ou qui ont des niveaux importants de commerce illicite de l'ivoire ;et a attiré à l'attention du Comité permanent</a>, fournissant une assistance technique pour améliorer les mesures législatives, réglementaires et de lutte contre la fraude concernant le commerce de l'ivoire et en élaborant des mesures concrètes pour contrôler le commerce de l'ivoire.</p> <p>Le Secrétariat a publié des <a href="#">quotas d'exportation de l'ivoire brut en tant que trophée de chasse d'éléphants</a> (ou des quotas zéro en l'absence de tels quotas établis par les États de l'aire de répartition).</p> <p>Il a soutenu des activités visant à améliorer la traçabilité des spécimens d'éléphants dans le commerce par les actions suivantes : information des Parties à ce sujet ; évaluation des installations et instituts de recherche en criminalistique ; examen des développements et activités de recherche pertinents ; et <a href="#">conseil aux Parties et au Comité permanent en conséquence</a> ; encouragement du partage des échantillons et des données criminalistiques, y compris à travers des bases de données d'ADN existantes.</p> <p>Enfin, il a collaboré à un exercice majeur relatif au fonctionnement de <a href="#">MIKE</a> et au soutien d'<a href="#">ETIS</a> ainsi qu'aux obligations de rapports associés.</p>
10.13 (Rev. CoP15) Application de la Convention aux essences produisant du bois	<p>Le Secrétariat a demandé l'avis de l'<a href="#">OIBT</a>, de la FAO et <a href="#">de l'UICN</a> au sujet des propositions soumises à la CoP17 pour l'amendement des annexes pour les espèces produisant du bois, et fait connaître leurs points de vue aux Parties.</p>
10.14 (Rev. CoP16) Quotas pour les trophées de chasse et les peaux de léopards à usage personnel	<p>Le Secrétariat signale que le système de quotas pour les trophées de chasse et les peaux de léopard pour un usage personnel présente des déficiences qui préoccupent <a href="#">le Comité permanent</a> et les Parties concernées</p>
10.21 (Rev. CoP16) Transport des spécimens vivants	<p>Le Secrétariat a maintenu des <a href="#">contacts étroits avec l'Association du transport aérien international</a> (IATA) en signant un <a href="#">mémoire d'entente</a>, avec l'Organisation mondiale de la santé animale (OIE) en signant un <a href="#">accord de coopération</a>, et avec la Convention internationale sur la protection des végétaux (CIPV) qui sont membres du <a href="#">Groupe de liaison des conventions relatives à la biodiversité</a>. Il n'y a eu aucun contact avec l'Association pour le transport aérien des animaux.</p> <p><i>Les Lignes directrices CITES pour le transport non aérien des animaux et des plantes sauvages vivants</i> ayant été révisées par le Secrétariat à la CoP16, elles n'ont pas été examinées au cours de la dernière période intersession.</p>
9.5 (Rev. CoP16) Commerce avec les États non-Parties à la Convention	<p>Le Secrétariat a maintenu à jour <a href="#">les coordonnées des autorités compétentes et des institutions scientifiques des États non Parties à la Convention</a> sur le site Web de la CITES et a répondu aux requêtes des Parties notamment au sujet de transactions particulières impliquant ces États.</p>
9.14 (Rev. CoP15) Conservation et commerce des rhinocéros d'Asie et d'Afrique	<p>Le Secrétariat a <a href="#">assisté les Parties</a> au sujet des législations inadéquates, de la lutte contre la fraude, ou du contrôle des stocks de spécimens de rhinocéros, en leur fournissant des conseils techniques et des informations pertinentes.</p> <p>Le rapport à la CoP17 <a href="#">des groupes CSE/UICN de spécialistes des rhinocéros d'Afrique et d'Asie et TRAFFIC</a> n'est pas arrivé à temps pour que le Secrétariat le diffuse aux États de l'aire de répartition concernés pour commentaire, mais le Secrétariat a formulé à partir de ce rapport <a href="#">des recommandations et des projets de décisions pour examen par la Conférence des Parties</a>.</p>

Résolutions à l'adresse du Secrétariat <sup>1</sup>	État de mise en œuvre
9.19 (Rev. CoP15) Enregistrement des pépinières qui reproduisent artificiellement des spécimens d'espèces végétales inscrites à l'Annexe I à des fins d'exportation	Le Secrétariat a maintenu une <a href="#">registre des pépinières commerciales qui reproduisent artificiellement des spécimens d'espèces végétales inscrites à l'Annexe I à des fins d'exportation</a> et y a ajouté des informations fournies par les Parties.
9.25 (Rev. CoP16) Inscription d'espèces à l'Annexe III	Le Secrétariat a publié les annexes révisées après la CoP16 et a ensuite publié quatre révisions de l'Annexe III, qui ont été faites après avoir vérifié que les demandes d'inscription respectaient les conditions convenues par la Conférence des Parties.
8.4 (Rev. CoP15) Lois nationales pour l'application de la Convention	Le Secrétariat, par l'intermédiaire du Projet sur les législations nationales, a continué à identifier les Parties dont les mesures nationales ne permettent pas d'appliquer les principales dispositions de la Convention ; et a fait régulièrement rapport au <a href="#">Comité permanent</a> et à la <a href="#">Conférence des Parties</a> . Il a été fait appel à des ressources externes pour permettre la fourniture d'une assistance technique aux Parties à cet égard, comme décrit dans les rapports du Secrétariat.
8.13 (Rev.) Utilisation d'implants de microcircuits codés pour marquer les animaux vivants commercialisés	Le Secrétariat n'a pas eu de consultation avec le Secrétariat central de l'Organisation internationale de normalisation (ISO) sur l'utilisation d'implants de microcircuits codés pour marquer les animaux vivants dans le commerce, ni n'a reçu d'informations des Parties sur la compatibilité des implants de microcircuits et des équipements associés avec les besoins de la CITES.
8.21 (Rev. CoP16) Consultation des États de l'aire de répartition sur les propositions d'amendement des Annexes I et II	Une Partie a demandé au Secrétariat de consulter les États des aires de répartition en son nom au sujet d'une proposition d'amendement des Annexes I et II à discuter à la CoP17.
5.20 (Rev. CoP16) Lignes directrices à l'intention du Secrétariat pour l'élaboration des recommandations prévues à l'Article XV	En formulant ses recommandations aux Parties sur les propositions d'amendement des annexes à discuter à la COP17, le Secrétariat a suivi les lignes directrices fournies dans la résolution Conf. 5.20 (Rev. CoP16)
4.6 (Rev. CoP16) Soumission des projets de résolutions et autres documents destinés aux sessions de la Conférence des Parties	Après la CoP16, le Secrétariat a révisé les résolutions en vigueur pour corriger les textes des résolutions existantes afin de veiller à ce que toutes les références à d'autres résolutions soient exactes ; et a actualisé la <a href="#">liste des décisions qui restent en vigueur</a> . Le Secrétariat a veillé à ce que les recommandations relatives à la présentation des projets de résolution, des projets de décisions et d'autres documents pour la CoP17 soient respectées. Il a également fourni une justification pour chacune de ses propositions visant à modifier, supprimer ou poursuivre les décisions actuelles.
4.22 Preuve du droit étranger	Le Secrétariat a diffusé dans une notification aux Parties le détail des mesures internes plus strictes adoptées par les Parties, chaque fois qu'il en a été informé. Cinq de ces <a href="#">notifications</a> ont été émises au cours de la dernière période intersession.
4.25 (Rev. CoP14) Réserves	Après la CoP16, il n'y avait pas de réserves par les Parties susceptibles d'être rendues invalides par le retrait d'une espèce d'une annexe de la Convention et l'inscription simultanée dans une autre annexe.
3.4 Coopération technique	Le Secrétariat a continué à rechercher des financements extérieurs pour les projets d'assistance technique bénéficiant aux Parties.

Décisions à l'adresse du Secrétariat <sup>2</sup>	État de mise en œuvre
<b>Questions administratives</b>	
<b>Financement et budget du Secrétariat et des sessions de la Conférence des Parties</b>	
16.1 Comité de vérification des pouvoirs	L'orientation pour la soumission des pouvoirs des représentants des Parties aux réunions de la CoP est disponible sur le <a href="#">site Web de la CITES</a>
16.2 Accès aux financements accordés par le Fonds pour l'environnement mondial	Voir paragraphe 16 à 26 du document <a href="#">SC65 Doc. 17</a> et paragraphes 6 à 16 du document <a href="#">CoP17 Doc. 7.5</a> . Le Comité permanent à sa 66 <sup>e</sup> session a décidé de recommander à la Conférence des Parties à sa 17 <sup>e</sup> session de ne pas continuer à étudier s'il est utile et faisable que le FEM devienne un mécanisme financier pour la CITES, ainsi que les incidences, notamment juridiques.
16.5 and 16.6 Accès à d'autres sources de financement	Table ronde des bailleurs de fonds pour les espèces sauvages organisée le 7 juillet 2015, voir paragraphes 41 et 42 du document <a href="#">SC65 Doc. 17</a> Le Secrétariat a fait rapport à la SC66, à la SC67 et à la CoP17 dans les documents suivants : <a href="#">SC66 Doc. 10.4</a> , <a href="#">SC67 Doc. 10</a> et <a href="#">CoP17 Doc. 7.5</a> .
<b>Questions stratégiques</b>	
16.10 Conflits d'intérêts potentiels au sein du Comité pour les animaux et du Comité pour les plantes	Rapport sur les procédures en cas de conflits d'intérêt soumis au Comité permanent. Voir <a href="#">SC65 Doc. 13.3</a> et paragraphes 10 à 13 du document <a href="#">SC66 Doc. 8</a>
16.16 Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques (IPBES)	Participation de la CITES à l'IPBES Voir paragraphe 10 à 13 des documents <a href="#">SC65 Doc. 16.5</a> , <a href="#">AC27/PC21 Doc. 8.1</a> , <a href="#">AC28 Doc. 6.1</a> , <a href="#">PC22 Doc. 7.1 (Rev. 1)</a> , <a href="#">SC66 Doc. 16.4</a> et <a href="#">CoP17 Doc. 14.4</a>
16.24 et 16.25 La CITES et les moyens d'existence	Notification publiée le 17 décembre 2014 <a href="#">n° 2014/063</a> Ateliers et événements parallèles organisés. Voir <a href="https://cites.org/fra/prog/livelihoods">https://cites.org/fra/prog/livelihoods</a> Voir <a href="#">SC65 Doc.19</a> , <a href="#">SC66 Doc. 18</a> , et <a href="#">CoP17 Doc. 16</a>
16.27 Examen de politiques en matière de commerce d'espèces sauvages	Les informations sur les politiques des Parties en matière d'espèces sauvages et de commerce ainsi que les commentaires des Parties sont disponibles sur le <a href="#">site Web de la CITES</a> . Aucun financement externe n'était disponible pour aider les Parties intéressées à entreprendre des examens des politiques en matière de commerce des espèces sauvages ou à organiser des ateliers régionaux ou sous-régionaux sur le sujet. Le Secrétariat a fait rapport à la SC66 et à la CoP17 dans les documents suivants : <a href="#">SC66 Doc. 19</a> et <a href="#">CoP17 Doc. 21</a> .
16.29 Renforcement des capacités	Le Secrétariat a entrepris un examen des activités de renforcement des capacités (voir annexe 2 de <a href="#">SC66 Doc. 20.1</a> ) ; a organisé des ateliers en partenariat avec d'autres institutions et organisations, et a entrepris une évaluation des besoins et une analyse des lacunes pour améliorer les efforts de renforcement des capacités de la CITES. Voir également <a href="https://cites.unia.es">https://cites.unia.es</a> . Voir <a href="#">SC66 Doc. 20.1</a> et <a href="#">CoP17 Doc. 15</a>

<sup>2</sup> Les instructions précises au Secrétariat figurent dans le texte de la décision concernée.

Décisions à l'adresse du Secrétariat <sup>2</sup>	État de mise en œuvre
16.30 Évaluation des besoins pour renforcer la mise en application de la CITES	Notification <a href="#">n° 2014/013</a> publiée le 26 mars 2014 et <a href="#">2014/035</a> (en réponse à la demande de la prolongation du délai pour recueillir un plus grand nombre de réponses au questionnaire) Une étude complète de l'évaluation des besoins a été réalisée à partir du questionnaire, et fait l'objet d'un rapport à la SC65 et à la SC66. Le Secrétariat a informé le Comité permanent qu'aucun financement n'était prévu pour entreprendre une étude des technologies nouvelles et appropriées dans le domaine de l'information et de la communication nécessaires pour appliquer la Convention. Voir <a href="#">SC65 Doc. 20.1</a> et <a href="#">SC66 Doc. 20.2 (Rev. 1)</a>
12.91 (Rev. CoP16) Programme de renforcement des capacités en vue de l'établissement et de l'application de quotas d'exportation nationaux volontaires scientifiquement fondés pour des espèces inscrites à l'Annexe II	Aucune activité spécifique n'a été entreprise en ce qui concerne la décision 12.91 (Rev. CoP16) au cours de la période intersession, mais ces activités font partie d'un programme plus large de renforcement des capacités des autorités scientifiques. Voir <a href="#">CoP17 Doc. 15</a>
<b>Interprétation et application de la Convention</b>	
<b>Respect de la Convention et lutte contre la fraude</b>	
16.38 Lois nationales d'application de la Convention	Le Secrétariat a régulièrement actualisé le tableau du statut législatif qui fournit un résumé des informations législatives compilées et analysées par le Secrétariat à ce jour ; et a coopéré avec les entités concernées pour fournir des conseils juridiques et une assistance aux Parties sur l'élaboration de mesures appropriées pour la mise en œuvre effective de la Convention. Voir <a href="#">SC65 Doc. 22</a> , <a href="#">SC66 Doc. 26.1</a> et <a href="#">CoP17 Doc. 22</a>
16.40 Lutte contre la fraude	Le Secrétariat a établi des équipes de soutien en cas d'incident affectant des espèces sauvages (WIST) en coopération avec les partenaires du Consortium international de lutte contre la criminalité liée aux espèces sauvages. Voir <a href="#">SC65 Doc. 16.4</a> , <a href="#">SC66 Doc. 16.5</a> et <a href="#">CoP17 Doc. 25</a>
14.39 (Rev. CoP16) Rapports sur le commerce des plantes reproduites artificiellement	Une enquête sur les pratiques en matière de rapport des Parties sur le commerce des plantes reproduites artificiellement appartenant à des taxons inscrits à l'Annexe II a été publiée dans la notification n° 2012/032 du 28 mars 2012. Le Secrétariat a établi la liste des options pour la rationalisation des rapports dans le document <a href="#">PC21 Doc. 16</a> . Voir également <a href="#">SC66 Doc. 30.3</a> et <a href="#">CoP17 Doc. 35.2</a>
16.46 Examen des obligations en matière de rapports	Le Secrétariat a collaboré avec d'autres organisations pour rationaliser les rapports, élaboré un modèle de rapport spécial (voir la notification <a href="#">n° 2014/050</a> du 5 novembre 2014) et a mis à disposition sur le <a href="#">site Web de la CITES</a> une liste des exigences de déclaration actuellement en vigueur en vertu de la Convention. Le Secrétariat ne sera en mesure de terminer la publication des indicateurs de la <i>Vision stratégique de la CITES</i> que lorsque les indicateurs révisés auront été adoptés. Voir <a href="#">SC65 Doc. 24.2</a> , et <a href="#">CoP17 Doc. 35.2</a>

Décisions à l'adresse du Secrétariat <sup>2</sup>	État de mise en œuvre
<b>Contrôle du commerce et marquage</b>	
16.48 Introduction en provenance de la mer – affrètement	Le Secrétariat a fait rapport sur la mise en œuvre de la Convention par les Parties en ce qui concerne la disposition relative aux modalités d'affrètement. Voir <a href="#">SC65 Doc. 28</a> , <a href="#">SC66 Doc. 33</a> et <a href="#">CoP17 Doc. 36</a>
16.52 Introduction en provenance de la mer – renforcement des capacités et besoins spéciaux des États en développement	Le Secrétariat a élaboré des outils de renforcement des capacités et des documents relatifs à l'application de la Convention pour les spécimens prélevés dans le milieu marin en dehors de la juridiction de tout État. Voir <a href="#">SC65 Doc. 28</a> et <a href="#">CoP17 Doc. 36</a> Voir également <a href="https://cites.org/prog/shark">https://cites.org/prog/shark</a>
16.53 Les avis de commerce non préjudiciable	Les Parties sont invitées à présenter leurs expériences sur les ACNP. Voir <a href="#">CoP17 Doc. 21</a> Voir <a href="https://cites.org/fra/prog/ndf/index.php">https://cites.org/fra/prog/ndf/index.php</a>
16.57 Utilisation de numéros de série taxonomique	Le Secrétariat a reçu des informations de deux Parties sur l'utilisation des numéros de série taxonomiques. Voir <a href="#">SC66 Doc. 36</a> et <a href="#">CoP17 Doc. 45</a> .
16.58 Inspection physique des chargements de bois	Le financement de cette activité a dû être transféré vers la production de l'étude du commerce du bois requise en vertu de la décision 15.35. Voir <a href="#">SC65 Doc. 31</a> , <a href="#">SC66 Doc. 38</a> et <a href="#">CoP17 Doc. 21</a>
15.65 Identification des coraux CITES dans le commerce	Le Secrétariat a publié la liste actualisée des coraux CITES dans le commerce dans la notification n° 2013/35 du 16 août 2013.
16.61 Manuel d'identification	Le Secrétariat a publié la notification demandée n° 2013/036 du 16 août 2013, et a fait rapport aux Comités pour les animaux et pour les plantes dans le document <a href="#">AC27/PC21 Doc. 14</a> Voir également <a href="#">SC65 Doc. 32</a>
<b>Déroptions et dispositions spéciales pour le commerce</b>	
15.52 Systèmes de production de spécimens d'espèces CITES	Le Secrétariat a préparé un guide sur l'utilisation appropriée des codes de source et l'a mis en ligne sur son <a href="#">site Web</a> . Voir <a href="#">AC28 Doc. 12</a> , et <a href="#">PC22 Doc. 16</a> .
16.63 et 16.64 Application de la Convention aux spécimens élevés en captivité et en ranch	Les différents rapports établis à ce sujet figurent dans le document <a href="#">AC27 Doc. 17 (Rev.1)</a> , l' <a href="#">annexe</a> du document AC28 Doc. 13.1 et l' <a href="#">annexe 3</a> du document SC66 Doc. 41.1. Le Secrétariat a préparé un rapport sur ses conclusions et recommandations disponible dans le document <a href="#">SC66 Doc. 41.1</a> . Ce document comprenait également des cas importants où un dialogue a été établi avec les Parties à propos du commerce de spécimens déclarés comme élevés en captivité ou en ranch alors qu'il existait de sérieux doutes quant à l'identification de la source des spécimens commercialisés. Voir aussi <a href="#">CoP17 Doc. 32</a>
<b>Commerce et conservation d'espèces</b>	
<i>Faune</i>	
16.70 Grands félins d'Asie (Felidae spp.)	Le Secrétariat a participé à des séminaires nationaux sur les États de l'aire de répartition des grands félins d'Asie inscrits à l'Annexe I, et les a soutenus ; a conçu un dépliant pour renforcer la sensibilisation sur le commerce illicite des grands félins d'Asie ; a procédé à un examen de la mise en œuvre de la résolution Conf. 12.5 (Rev. CoP16) ; et a recueilli des informations sur les incidents de braconnage et de commerce illégal de tous les grands félins d'Asie depuis le début de l'année 2010. Voir <a href="#">SC65 Doc. 38</a> , <a href="#">SC66 Doc. 44.1</a> et <a href="#">CoP17 Doc. 60.1</a>
16.71 Commerce illégal des guépards ( <i>Acinonyx jubatus</i> )	Le Secrétariat a commandé une étude et communiqué ses résultats dans les documents <a href="#">AC27 Doc. 18</a> et <a href="#">SC65. Doc. 39 (Rev. 2)</a> . Voir également <a href="#">SC66 Doc. 32.5</a> et <a href="#">CoP17 Doc. 49</a> .

Décisions à l'adresse du Secrétariat <sup>2</sup>	État de mise en œuvre
16.77 Établissement de rapports sur la mise en œuvre de la résolution Conf. 10.14 (Rev. CoP16) sur les <i>Quotas pour les trophées de chasse et les peaux de léopards à usage personnel</i>	Le Secrétariat a présenté un rapport sur la mise en œuvre de la résolution Conf. 10.14 (Rev. CoP16) et fait des recommandations au Comité permanent. Voir <a href="#">SC66 Doc. 40</a>
14.78 (Rev. CoP16) Conservation des éléphants ( <i>Elephantidae</i> spp.)	MIKE, ETIS et autres rapports présentés à la SC65 et à la SC66. Voir <a href="#">SC65 Doc. 42.1</a> et <a href="#">SC66 Doc. 47.1</a>
16.78 à 16.81 Suivi du commerce illégal de l'ivoire et d'autres spécimens d'éléphants ( <i>Elephantidae</i> spp.)	Toutes les activités sur les techniques d'identification basées sur l'ADN et la criminalistique, les livraisons surveillées, la lutte contre le blanchiment d'argent, les plans d'action nationaux sur l'ivoire et le commerce de l'ivoire d'éléphant ont été mises en œuvre, à l'exception de la convocation d'une équipe spéciale CITES de lutte contre le trafic d'ivoire en raison d'un manque de financement. Voir <a href="#">SC65 Doc. 42.1</a> , <a href="#">SC66 Doc. 47.1</a> , <a href="#">CoP17 Doc. 24 (Rev. 1)</a> et <a href="#">CoP17 Doc. 57.1</a>
16.89 Rhinocéros ( <i>Rhinocerotidae</i> spp.)	Le Secrétariat a convoqué une équipe spéciale CITES sur le rhinocéros ; a développé des <a href="#">lignes directrices pour les méthodes et les procédures d'échantillonnage et d'analyse de l'ivoire par la criminalistique</a> ; a examiné la mise en œuvre de la résolution Conf. 9.14 (Rev. CoP15) ; a effectué une mission technique à la République démocratique populaire lao ; et a proposé des révisions à la résolution Conf. 9.14 (Rev. CoP15). Voir <a href="#">SC65 Doc. 43.2</a> , <a href="#">SC66 Doc. 51.1</a> et <a href="#">CoP17 Doc. 68</a> .
16.94 Antilope du Tibet ( <i>Pantholops hodgsonii</i> )	Le rapport sur les saisies et sur les progrès des enquêtes figure dans les documents <a href="#">SC65 Doc. 41</a> et <a href="#">SC66 Doc. 56</a>
16.100 Antilope saïga ( <i>Saiga tatarica</i> )	Le rapport sur la mise en œuvre du Programme de travail international à moyen terme pour l'antilope saïga figure dans les documents <a href="#">SC65 Doc. 40</a> et <a href="#">SC66 Doc. 52</a> .
14.83 à 14.85 Perroquet gris ( <i>Psittacus erithacus</i> )	Toutes les activités de ces décisions ont été mises en œuvre à l'exception du développement de plans de gestion régionaux en raison d'un manque de financement extérieur. Voir <a href="#">SC66 Doc. 28</a> et <a href="#">CoP17 Doc. 21</a>
16.102 Gestion du commerce et de la conservation des serpents ( <i>Serpentes</i> spp.)	Des études ont été menées, des orientations élaborées et une notification émise (voir notification <a href="#">n° 2014/024</a> du 2 juin 2014) Les études sont disponibles sur le <a href="#">Collège virtuel CITES</a> . Voir les documents <a href="#">AC27 Doc. 19.1</a> et <a href="#">Doc. 19.2</a> , <a href="#">AC28 Doc. 14.1</a> et <a href="#">Doc. 14.2.1</a> , <a href="#">SC65 Doc. 44</a> , <a href="#">SC66 Doc. 54.1</a> et <a href="#">CoP17 Doc. 71</a>
16.109, 16.110, 16.116, 16.119 et 16.122 Tortues terrestres et tortues d'eau douce ( <i>Testudines</i> spp.)	Étude sur les ACNP entreprise et soumise au Comité pour les animaux figurant en <a href="#">annexe 2</a> du document <a href="#">AC28 Doc. 15</a> Les données et informations sur les saisies de tortues terrestres et d'eau douce vivantes inscrites aux annexes de la CITES, les confiscations des cargaisons internationales des espèces non-CITES de tortues d'eau douce, ainsi que sur les efforts de lutte contre le commerce illicite des parties et produits d'espèces CITES de tortues terrestres et d'eau douce, ont été soumises au Comité permanent dans les documents <a href="#">SC65 Doc. 45</a> et <a href="#">SC66 Doc.57.1</a> Il n'a pas été possible de convoquer une équipe spéciale sur les espèces CITES de tortues terrestres et d'eau douce au cours de la période intersession. L'analyse du commerce illicite, l'analyse du matériel d'identification et du matériel de renforcement des capacités, ainsi que des éléments complémentaires ont été soumis au Comité permanent dans le document <a href="#">SC66 Doc.57.1</a> . Voir aussi <a href="#">CoP17 Doc. 73</a>
16.126 Tortue de McCord ( <i>Chelodina mccordi</i> )	Le Secrétariat a assuré la communication avec les États de l'aire de répartition. Voir les documents <a href="#">AC28 Doc. 20.1 (Rev. 1)</a> et <a href="#">CoP17 Doc. 21</a>

Décisions à l'adresse du Secrétariat <sup>2</sup>	État de mise en œuvre
16.127 Tortue imbriquée ( <i>Eretmochelys imbricata</i> )	Le Secrétariat a encouragé la mise en œuvre des recommandations en suspens découlant de l'atelier régional 2009 sur la tortue imbriquée dans la grande région Caraïbe et en Atlantique Ouest. Voir le document <a href="#">CoP17 Doc. 59</a>
16.128 Requins et raies	Notification n° 2015/027 publiée le 11 mai 2015 La FAO a élaboré une base de données de mesures sur la conservation et la gestion des requins (voir <a href="http://www.fao.org/ipoa-sharks/database-of-measures/fr">http://www.fao.org/ipoa-sharks/database-of-measures/fr</a> ). Voir aussi le document <a href="#">CoP17 Doc. 56.1</a>
16.130 Raies d'eau douce (Potamotrygonidae spp.)	Notification n° 2013/056 publiée le 6 décembre 2013
16.136 Esturgeons et polyodons (Acipenseriformes spp.)	Pas de fonds disponibles pour mener une étude complète. Voir <a href="#">AC27 Doc. 15</a> , <a href="#">AC28 Doc. 11</a> , et <a href="#">CoP17 Doc. 50</a> Un examen préliminaire d'experts a été soumis aux Parties dans le document <a href="#">AC28 Inf. 18</a>
16.147 et 16.148 Coopération régionale sur la gestion et le commerce du lambi ( <i>Strombus gigas</i> )	Le Secrétariat a conclu en 2014 un accord de contribution entre agences des Nations Unies avec l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) pour un projet de renforcement des capacités sur le lambi ( <i>Strombus gigas</i> ) dans la région Caraïbe afin de mettre en œuvre la décision 16.147. Voir le document <a href="#">CoP17 Doc. 72</a>
<b>Flore</b>	
16.154 Bois de santal est-africain ( <i>Osyris lanceolata</i> )	Le Secrétariat n'a pas pu trouver le financement extérieur requis pour la mise en œuvre de la décision 16.153. Voir le document <a href="#">CoP17 Doc. 65</a>
15.95 (Rev. CoP16) et 16.155 Taxons produisant du bois d'agar ( <i>Aquilaria</i> spp. and <i>Gyrinops</i> spp.)	Le Secrétariat a organisé un atelier régional sur la gestion des taxons produisant du bois d'agar sauvages et plantés, du 19 au 23 janvier 2015. L'Indonésie et la Thaïlande ont soumis un document contenant un glossaire sur les produits de bois d'agar qui a été distribué en tant que document du Comité pour les plantes. Voir document <a href="#">PC21 Doc. 14.1 (Rev. 1)</a> Voir aussi les documents <a href="#">CoP17 Doc. 53.1</a> et <a href="#">Doc. 53.2</a>
15.93 (Rev. CoP16) Espèces d'arbres néotropicales	Le groupe de travail n'a pas demandé au Secrétariat de rechercher des fonds externes pour soutenir les travaux du groupe de travail.
<b>Amendement des annexes</b>	
14.149 et 15.35 Annotations aux espèces d'arbres inscrites aux Annexes II et III	L'OIBT apporte son soutien à travers un accord contractuel avec le Secrétariat CITES. Les premiers résultats sont présentés dans le document <a href="#">PC22 Doc. 6.1</a> Voir aussi le document <a href="#">SC66 Doc. 20.1 (Rev. 1)</a> .